



# Billard Sport Morlaix

Protocole pour la reprise progressive de l'activité billard  
dans les ERP de type X (établissements sportifs couverts et clos)

## **Préambule**

Le protocole se veut général avec pour objectif la réouverture de notre salle à l'ensemble de nos adhérents.

Trois phases de reprise ont été fixées par décision gouvernementale.

**Phase 1** : À partir du 19 mai 2021 pour les mineurs (couvre-feu à 21h00)

**Phase 2** : À partir du 9 juin 2021 pour l'ensemble de nos adhérents (couvre-feu à 23h00)

Pour les phases 1 et 2, l'effectif maximum est de 14 personnes simultanément soit 2 personnes par billard.

**Phase 3** : À partir du 30 juin – 100 % de l'effectif

Ces phases seront conditionnées à l'évolution des indicateurs sanitaires, à définir avec les pouvoirs publics locaux.

Le Billard Sport Morlaix préconise, dans le cadre des activités autorisées, des mesures de sécurité sanitaires adaptées à la pratique de ses disciplines.

Chaque dirigeant, animateur, initiateur, membre contribue à faire respecter strictement les gestes barrières et les normes sanitaires.

L'autorisation d'accès à notre salle reste soumise à l'évolution des conditions sanitaires et aux respects de ce protocole par les membres du club.

La reprise d'activité est strictement limitée à l'entraînement individuel.

### • **Accès au club**

- Recourir à un système de réservation nominatif à distance pour la mise en place de créneaux accessibles à un nombre limité de pratiquants. Application Teamup utilisée depuis juin dernier;
- Chaque adhérent devra badger pour une arrivée seule ou simultanée ;
- La tenue du registre nominatif des personnes et de l'heure d'arrivée est maintenue.
- Limiter à 2 personnes (pratiquants) par table de billard.
- Faire respecter le port obligatoire du masque (non fournit par le club) en tout point du lieu couvert qu'est la salle de billard ;
- Respecter la distanciation physique d'au moins 2 mètres ;

### **Dans le cadre de l'application de la phase 1 :**

- Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'activité. En cas de fièvre (38° C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas se rendre à son club et ne pourra y être accueilli.
- Sauf nécessité impérieuse, le responsable légal ne doit pas être admis dans les ERP où se déroulent les activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, il doit porter un masque, respecter une distanciation physique d'au moins deux mètres et procéder à un lavage des mains à l'entrée.
- Il appartient aux responsables légaux de fournir les masques à leurs enfants.

### • **A l'accueil**

- Zone de circulation dans l'espace accueil par la mise en place d'un sens de circulation ;
- Mise à disposition de solution hydro-alcoolique à l'entrée et à la sortie.
- Matérialisation d'une zone pour la dépose des effets personnels par marquage au sol ;
- Chaque pratiquant devra emmener sa bouteille d'eau ;
- L'espace de convivialité restera fermé jusqu'à nouvel ordre ;
- Accrocher ses effets personnels dans la zone accueil ;
- Vérifier la présence de savon et de serviettes jetables (papier) dans les sanitaires ;
- Mettre en œuvre des mesures de signalisation des espaces et de signalisation des distances à respecter dans les locaux;
- Faire respecter les règles de distanciation physique (au moins 2 mètres entre les personnes) ;

- Afficher des numéros d'urgence et la conduite à tenir en cas de symptômes ;
- Le club est équipé d'un thermomètre frontal pour pouvoir mesurer la température à l'apparition de symptômes.

### • **Aire de jeu pour tous les utilisateurs**

- Il est demandé à chaque pratiquant d'apporter son équipement ;
- Si des équipements sont partagés, telles que les queues de billard, ils seront désinfectés avant et après chaque séance ;
- Respecter la zone « joueurs » en appliquant la distanciation physique (d'au moins 2 mètres) ;
- Aucun regroupement n'est autorisé ;
- En début de partie, désinfecter le cadre du billard, les sièges, la table, le compteur, les billes, les racks et les accessoires à l'aide de lingettes ;
- Les lingettes devront être jetées dans les poubelles prévues à cet effet ;
- Ne pas utiliser d'aspirateur ;
- Les matériels de jeu personnels ne devront pas être laissés au club ;

### • **Comportement du pratiquant**

- Se laver les mains avant chaque partie ;
- Utiliser son matériel préalablement désinfecté (queue, gant, craie, étui ...) ;
- Se saluer par un mouvement de la tête ou de la main, sans contact physique entre les personnes ;
- Tirer à la bande consécutivement pour savoir qui va commencer ou utiliser une autre méthode ne contredisant pas le principe de distanciation physique ;
- Attendre que l'adversaire soit assis pour jouer ;
- Limiter à un seul joueur l'utilisation du compteur de points ;
- Limiter à l'autre joueur la manipulation des billes, quilles, racks,... préalablement désinfectés ;

### • **École de billard**

- Le port du masque est obligatoire pour les encadrants ;
- Le port du masque (non fournit par le club) est obligatoire en tout point du lieu couvert qu'est la salle de billard
- Respecter la distanciation physique (au moins deux mètres) entre les pratiquants, et entre les pratiquants et les encadrants pendant les explications et les consignes ;
- Aucun contact physique pratiquant/encadrant pour aider à la correction d'une posture ou d'un mouvement ;
- Limiter à 2 le nombre de pratiquants par table de billard ;

- Imposer aux encadrants l'utilisation de leur propre matériel pour les démonstrations ;
- Les déplacements intempestifs dans la salle sont proscrits ;

• **Les compétitions**

Les compétitions organisées sous l'égide de la Fédération Française de Billard sont suspendues.

Fait à MORLAIX le,

26 mai 2021

Président du Billard Sport Morlaix  
Jean-Yves Le Meur



Liens internet

[Fédération Française de Billard](#)

[Ministère des Sports - Décisions sanitaires](#)

[Gouvernement - COVID-19 Ressources à partager](#)